



**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
NOUVELLE AQUITAINE
CSE Ordinaire
CSE n°6 - 19 mai 2020**

La réunion du CSE du 19 mai 2020 s'est déroulée en visio conférence. Elle était présidée par Stéphane CERVEAU, Directeur Régional et Denis GOCEL, DRH.

Q1- Approbation du PV de la réunion ordinaire du 21 Avril 2020.

Approbation reportée au mois de juin.

Q2- Désignation des représentants de proximité pour les centres ayant des postes vacants (Agen, Le Vigean, Bordeaux, Châtelleraut, Egletons).

Suite à des départs dans le cadre du PSE, des postes étaient à pourvoir sur ces cinq centres.

Ont été élus au Vigean : Jean-Christophe GAGNAIRE, à Egletons : Françoise BOICHUT (FO). Pas de candidat à ce jour à Agen. L'élection est reportée pour le centre Girondin et pour Châtelleraut/Futuroscope, l'ensemble des salariés n'ayant pas été informé.

Pour **Force Ouvrière**, la difficulté de finaliser ces élections et d'assurer la représentativité des salariés « au plus près du terrain » reflète la lourdeur des nouvelles organisations imposées par le code du travail : la régionalisation des prises de décision retarde et alourdit les instances représentatives locales du personnel.

Q3- Impact du PSE :

- Communication des organigrammes fonctionnels et nominatifs actuels (post PSE) par site en mettant en évidence les postes pourvus de façon pérenne et les solutions provisoires.
- Modifications ou ajustement de la carte des emplois cibles du PSE.

Q4 – Point d'avancement de la campagne de recrutement en cours. (questions traitées conjointement).

Les organigrammes présentés aux élus présentent les postes occupés par des salariés en CDI. De nombreux postes sont encore vacants (à pourvoir, suspendu) et ces tableaux vont fortement évolués à court terme.

Le DRH rappelle que les formateurs doivent passer les essais professionnels avant d'être recrutés en CDI : c'est une règle AFPA qui doit s'appliquer.

Les recrutements sont effectués pour des postes en cuisine, mais la direction rappelle que le plan de réorganisation prévoit l'externalisation, à terme, des cuisines.

Les rattachements à l'EPIC ou aux filiales ne sont pas modifiés.

Une centaine de postes sont encore en recrutement en Nouvelle Aquitaine.

Les élus notent de nombreux manques : postes existants oubliés, erreurs de noms sur certains postes, GRN ayant disparus, absence de distinguo EPIC/Filiales...

Les élus **Force Ouvrière** ne peuvent que constater que les sous effectifs dans les centres impactent lourdement les conditions de travail. Il y a encore de nombreux postes en recrutement et en conséquence,

les nouvelles organisations peinent à se mettre en place. Le secteur des Assistantes de Formation est très largement impacté. De nombreux recrutements y sont en cours. Mais le travail doit néanmoins se faire...avec les moyens actuels...

Le PSE, cumulée à la pandémie, induit des conditions de travail très dégradées dont le personnel fait les frais !

Pour Force Ouvrière se pose aussi la question du temps mis à traiter les recrutements : certaines personnes pourraient quitter l'afpa par manque de clarté dans leurs conditions de recrutement (délais de réponse, réponses non finalisées, etc). La délégation rappelle que dans certains secteurs, les formateurs ne sont pas en peine de trouver du travail à l'extérieur. Il serait regrettable de les voir partir...

Q5- Nouvelles organisations en 3 pôles :

- Quel cadrage régional en terme d'organisation opérationnelle ?
- Où en est-on de la mise en place de ces pôles ?
- Comment gérez-vous la transition ?

La nouvelle organisation se met en place avec les trois pôles que sont la formation, l'accompagnement et la Gestion et services.

Les recrutements sont en cours, notamment pour les directeurs de centres (Egletons, Brive...), et les Responsables Accompagnement de Parcours (RAP).

Les Assistantes de Formation seront rattachées au Responsable de Gestion et Services (RGS) mais travailleront également avec les Managers de formation, le tout orchestré par le directeur de centre.

A signaler, qu'un plan de formation a été proposé aux Assistantes Techniques pour évoluer vers les fonctions d'Assistantes de Formation. Il a été demandé aux AF de s'auto-positionner.

Les élus **Force Ouvrière** mettent l'accent sur la difficulté pour les assistantes de formation de se positionner sur des plans de perfectionnement alors même que les organisations en centre sont loin d'être finalisées et que le pourtour de leur fonction est aujourd'hui abstrait.

Q6 – Organisation d'un CSE Extraordinaire et d'une CSSCTE sur l'analyse de la reprise (CF : note du DRH National).

Afin de faire le point sur la reprise d'activité, une réunion de la commission CSSCTE est prévue le 4 juin 2020 et un point « Reprise » sera traité en CSE Ordinaire le 16 juin 2020.

Q7- Modification de membres dans diverses commissions et nomination de la secrétaire administrative.

La secrétaire administrative du CSE et la présidente de la commission Suivi de l'évolution du PSE sont remplacés.

Force Ouvrière constate, à nouveau, que les élections professionnelles, la mise en place des CSE et le déploiement du PSE entraînent encore et toujours des modifications : les chaises musicales continuent, ce qui ne favorise en rien le travail des instances représentatives du personnel.

Q8 – Mandatement de la CSSCTE sur l'établissement d'une note de clarification du rôle des représentants de proximité.

Comme l'ont « recontextualisé » certains, cette demande émane des membres de la CSSCTE.

Pour notre délégation, des Accords Nationaux existent, le code du travail cadre la fonction des Représentants de Proximité. Toutefois, un temps d'échange semble nécessaire pour clarifier les fonctionnements de chacun en ce début de mandat.

Force Ouvrière rappelle, néanmoins, que la Commission propose et que le CSEE valide.

Q9- Avenants aux contrats de travail ; quelles règles avez-vous appliquées concernant les clauses de mobilité ?

Une clause de mobilité s'est immiscée dans les avenants aux contrats de travail, signés dans le cadre du PSE. Le DRH, après avoir ironisé sur le fait que le PSE a montré l'hyper mobilité des salariés de l'AFPA (certainement une référence à tous ceux qui ont « bénéficié » de mobilité professionnelle et/ou géographique) nous « rassure » sur le fait qu'une mobilité est toujours mise en place avec l'accord du salarié (?) et toujours dans l'intérêt de l'entreprise et du salarié (?)...et que bien sûr, une mobilité ne peut se déclencher que pour des raisons objectives.

Bien sûr, bien sûr ; dans le meilleur des mondes...

Pour **Force Ouvrière** il est évident que si la direction a intégré des notions de mobilité dans les avenants proposés ce n'est pas par hasard ! Rappelez-vous les différents accords GPEC ! Accords qui ont toujours peiné à vivre (et en particulier la plateforme de mobilité...) Par contre, la clause contractuelle, signée par le salarié, devient très contraignante pour le signataire...

La Direction peut nous raconter qu'elle n'a jamais vu de mobilité imposée aux salariés AFPA...qu'il faut que la mobilité soit acceptée par le salarié...La délégation n'est absolument pas convaincue par les réponses apportées !

Force Ouvrière restera donc très vigilante sur ce point.

Q10- Etat des lieux et cadencement de la reprise d'activité centre par centre.

Pour la direction régionale, la reprise s'est passée dans de bonnes conditions. Les stocks de matériels de protection existent en DR. Ils devraient permettre de palier aux demandes les plus urgentes.

La reprise d'activité s'effectue en présentiel pour 50% des salariés, et en télétravail pour les autres. A noter que certains personnels vont alterner présentiel et télétravail.

Pour les élus Force ouvrière, des disfonctionnements ont été observés lors de la reprise : manque de matériel de protection, conditions de distribution ne respectant pas les normes d'hygiène, plans de circulation inexistant, organisations loin d'être finalisées.

La direction Régionale, à la demande des élus, rappelle que la fonction « Référent Covid 19 » doit être portée par un hiérarchique et non un représentant de Proximité.

Les élus **Force Ouvrière** resteront très vigilants sur les conditions de reprise de l'activité et prendront leurs responsabilités. N'hésitez pas à nous alerter s'il s'avère que les conditions de reprise ne répondent pas aux normes de sécurité indispensables à la protection des salariés de l'AFPA.

Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE
Poitiers (86)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Séverine DE SOUSA
Egletons (19)



François CONTHIER
Périgueux (24)

Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Françoise BOICHUT
Egletons (19)



Alain BOULESTEIX
Bordeaux (33)



Laurence STIEN
Limoges (87)



Anne VILLIEU
Bordeaux (33)

BULLETIN D'ADHESION 2020

Adressez votre demande d'adhésion à foafpanouvelleaquitaine@afpa.fr

Nom – Prénom :

Centre de rattachement :

Emploi :

Téléphone :

Adresse postale personnelle :

Mail personnel :

Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !